



COMMUNIQUÉ

Non à la diminution des promotions de TSDD !

De fortes inquiétudes s'expriment concernant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel et à la liste d'aptitude des ITPE.

La CAP du 27 juin a travaillé sur une liste d'aptitude de 17 noms comme les années précédentes. Des menaces semblent subsister sur le nombre de postes de l'examen professionnel ITPE fixé, par arrêté du 16 mai 2013, comme les années précédentes à 36 postes.

Rappelons que le statut des ITPE détermine en fonction des recrutements la proportion de places globalement offertes à l'examen professionnel et à la liste d'aptitude, qui représente 1/3 des nommés et détachés dans le corps, sans descendre en dessous de 1% (1/5 de 5%) des effectifs du corps (PNA + détachés). Il faut noter que ces règles sont propres au corps des ITPE et par ailleurs très variables suivant les statuts particuliers des différents corps d'ingénieurs.

Le nombre de recrutés au concours externe est passé de 120 en 2010 à 100 en 2011 et 88 seulement en 2012, malgré 100 postes offerts. Il faut y ajouter les surtitres et les détachés entrants.

Pourtant, au regard des enjeux des politiques publiques du ministère, fortement exprimées dans le débat des « Assises des métiers des ingénieurs » le besoin de maintenir et même de développer le corps des ITPE est impératif.

La politique menée, la désaffectation organisée pour les métiers de la fonction publique conduisent à une diminution des effectifs du corps et donc à une réduction des possibilités de promotion pour les TSDD à règles équivalentes. Or, nombre de TSDD revendiquent un légitime débouché de leur carrière dans le corps des ITPE. Nous rappelons que la création de ce corps s'est accompagnée de la suppression de l'emploi fonctionnel dépossédant brutalement 800 agents de la reconnaissance qu'ils avaient dans des fonctions de niveau ITPE par le ministère. La proposition du ministère de promouvoir 250 TSCDD en ITPE sur 3 ans était déjà très insuffisante. Elle était censée être conditionnée par la fusion des corps d'ingénieurs. Il serait tout à fait incompréhensible que cette mesure soit aujourd'hui abandonnée !

Pour le moins, dans le contexte d'un débat important sur les métiers d'ingénieurs et leur avenir, dans lequel le projet « phare » semble être un chantier de Gestion Prévisionnelle de Emplois et des Carrières, la diminution annoncée des promotions est incompréhensible. La création du nouveau corps de TSDD impose de revoir les règles.

La CGT demande que des mesures exceptionnelles soient prises dès maintenant pour assurer un nombre de postes suffisants ouverts à la promotion interne et que les chantiers qui vont s'ouvrir à la suite des « Assises des métiers des ingénieurs » prennent en compte le besoin d'assurer des possibilités de promotion conséquentes pour les TSDD, et de valoriser la ressource que représente la promotion interne pour que l'Etat dispose du potentiel d'ingénieurs nécessaire.

Montreuil, 1^{er} juillet 2013